



Grand Prix International Cycliste  
**ISBERGUES**  
 PAS • de • CALAIS

**ROADBOOK OFFICIEL**  
 GUIDE TECHNIQUE



**17**  
 Dimanche septembre  
 2023  
 77<sup>e</sup>  
 édition



**NORD  
 SPORTS  
 MAG.FR**  
 www.nordsports-mag.fr



crédit photos - Pierre Willemaz - Bruno Bade - Conception graphique - Christophe Wozny



**62** Pas-de-Calais  
 Mon Département



Région  
**Hauts-de-France**



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
 Artois Lys Romane

## La création

Le Grand Prix cycliste d'Isbergues est créé en 1945, par le secrétaire général de la mairie avec l'aide de quelques commerçants pour donner une animation supplémentaire à l'occasion du raccroc de la ducasse du Pont-à-Balques. Devant le succès populaire rencontré, il est décidé de l'organiser tous les ans le deuxième lundi de septembre jusqu'en 1954, où il prend sa place définitive au calendrier le 38e dimanche de l'année. Il devient officiel en 1947 avec l'appui technique du Vélo Club de Lillers, club affilié à la FFC, puis de l'US Saint-Omer en 1948 et 1949. 1950 marque un virage important : le Club Cycliste Isbergues Molinghem est créé quelques mois plus tôt, et devient l'organisateur jusqu'en 1988, où l'Association pour l'Organisation du GPI voit le jour et prend la relève. Appelé Grand Prix des commerçants du Pont-à-Balques les deux premières années, puis successivement Grand Prix de la Ville d'Isbergues, Grand Prix cycliste international d'Isbergues, il devient en 2006 le Grand Prix international d'Isbergues-Pas-de-Calais. Les premières éditions sont disputées par des coureurs amateurs et indépendants. En 1949, placé sous l'égide de la FFC, il est ouvert à toutes les catégories en individuel y compris



pris professionnelles. C'est en 1962 que seuls les groupes sportifs sont autorisés à participer, l'épreuve étant devenue qualificative pour le championnat de France. En 1982, la course devient open et les sélections nationales amateurs sont autorisées à participer et ce jusqu'en 1992 et la création de la Coupe de France. Après 71 années sans aucune interruption, le Grand Prix d'Isbergues est organisé par des groupes de bénévoles, une quinzaine au départ, 70 actuellement, avec également une municipalité très impliquée depuis l'origine. Parmi les élus, le GPI doit beaucoup aux maires, Roland HUGUET, député et Président du Conseil Général du Pas-de-Calais, et Jacques NAPIERAJ, maire d'Isbergues depuis 1998. A la tête de cette grande organisation se sont succédés 5 présidents : Paul DUCROCCQ, Président fondateur de 1945 à 1955, Maurice LABRE de 1956 à 1980, membre du GPI jusqu'en 2005 à 89 ans, Guy DEMBREVILLE de 1981 à 1986, Guy MOLLET de 1987 à 2000, Guy-Michel DUPONT de 2001 à 2014 et Jean-Claude WILLEMS depuis 2015. Parmi les organisateurs actuels, nombreux sont les adhérents qui compte plus de 20 ans de présence, comme Robert HELLEBOID, membre depuis 1957.



## La participation

Dès 1945, le Grand Prix d'Isbergues connaît un grand succès populaire. C'est une véritable aventure humaine, qui séduit le public, les commerçants, heureux de profiter de cette occasion sportive pour soigner leur publicité, et bien entendu les meilleurs coureurs. Parmi eux, citons le premier vainqueur : Louis DEPREZ, le voisin de Norrent-Fontes et ses 5 participations au Tour de France, lauréat de Paris-Arras, Paris-Valenciennes et des 4 jours de Dunkerque. Deux coureurs locaux ont contribué au succès populaire de l'épreuve : Eugène DUPUIS, vainqueur de 1946 à 1948, et également du Grand Prix de Fourmies en 1949, et son ami et complice Gustave IMBERT, 2e du GPI en 1946 alors qu'il est le dauphin de Louison BOBET au Championnat de France la même année. Citons également César MARCELLAK, le Champion de



France 1948, qui s'impose au GPI en 1952. Au fil des années, la participation devient internationale. Parmi les Champions du monde, on retrouve au palmarès du GPI Jean STABLINSKI, vainqueur en 1966, Jan JANSSEN en 1969 et Joop ZOETELMEK en 1975 et 1977, mais aussi Jean JOURDEN en 1970, Champion du monde amateur, et José BEYAERT, en 1950, Champion Olympique. Le palmarès est complété par de nombreux vainqueurs de classique et quelques doubles vainqueurs comme Peter VAN PETEGHEM, Cédric VASSEUR, l'enfant du pays licencié au CCIM, ou Arnaud DEMARE. En 2015, après la victoire de Nacer BOUHANI, le classement par nation place la Belgique en tête avec 25 victoires devant la France, 24, et les Pays-Bas, 7, et 12 nationalités différentes apparaissent au palmarès.

## Le parcours

L'évolution de l'itinéraire à travers le temps est d'abord marqué par les changements de distance : de 120 km jusqu'en 1951, elle passe à 180 km pour augmenter progressivement jusqu'à 215 km de 1955 à 1958. 240 km en 1959, la distance maximale est atteinte en 1979 à 247 km. La réglementation de l'Union Cycliste Internationale pour les courses d'un jour ramène raisonnablement la distance à 210 km dès 1982, puis à 200 km à partir de l'an 2000. Hormis cette progression du kilométrage, le type même du parcours évolue. En 1945 et 1946, il est composé de 12 tours sur un circuit à l'intérieur de la commune. A partir de 1947, il se dispute sur un parcours de 30 km, à couvrir 4 fois par Aire sur la Lys, Norrent-Fontes, Lillers et Ham-en-Artois. C'est en 1952 qu'

paraît pour la première fois une boucle des mines par Bruay, Noeux-les-mines et Béthune, puis, en 1956, une boucle des monts par Estrée-Blanche et les collines d'Artois aux alentours. A partir de 1974, les côtes de Reclinghem puis Fauquembergue viennent durcir la course, avec une orientation à mi-chemin entre l'Audomarois et les 7 vallées. En 1982, avec la réduction du kilométrage, la boucle des mines est partiellement supprimée et incorporée dans la boucle des monts. L'année 1999 voit l'itinéraire s'orienter vers le Ternois, faisant d'Anvin et ses nombreuses côtes alentours la plaque tournante du circuit et faisant disparaître la côte de Reclinghem. Les circuits des dernières éditions restent sensiblement les mêmes, avec environ 8 passages à Isbergues sur la ligne d'arrivée.



## L'organigramme

### Les Présidents d'honneur :

Roland HUGUET, Guy-Michel DUPONT.

**Président de l'organisation :** Jean-Claude WILLEMS.

**Vice-Présidents :** Eric MALINGUE, Olivier MOLON, Pierre WILLEMETZ.

**Trésorière :** Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.

**Secrétaire :** Claudie FARDEL, adjoints : Christophe WOZNY et Thibault DEPRIESTER.

**Responsable circuit et sécurité :** Thibault DEPRIESTER.

**Responsable signaleurs :** Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).

**Responsables fléchage Isbergues et extérieur :** Jacques DUPLOUY, Alfred COURCEL et leur équipe.

**Liaison radio :** Arnaud BEUGNY.

**Sonorisation et images écrans :** Julien LAMBERT - EVP Production.

**Invités et véhicules :** Nicolas TRINEL assisté de Fabrice FANIEN et leur équipe.

**Responsable permanence :** Eric MALINGUE.

**Coordination contrôle médical :** José LHERBIEZ et Michel MOLLET.

**Coordination protocole :** Pauline GALLOIS.

**Coordination équipes :** Eric MALINGUE et Jean-Claude BREUSE.

**Assistance liaison infos course :** Maxime PLANQUE.

**Relation presse :** Pierre WILLEMETZ, Frédéric VANDENBOOGAERDE.

**Accueils invités :** Claudie FARDEL et son équipe.

**Accueils officiels course :** Eric MALINGUE et José LHERBIEZ.

**Responsable restauration :** Micheline DAUTRICHE et son équipe.

**Coordination assurances :** Mathieu DEVAUX.

**Responsable logistique salles et ligne d'arrivée :** David BEZILLE et son équipe.

**Responsable village :** Sébastien CARNET et son équipe.

**Responsable de la caravane publicitaire et des partenaires :** Dany PENIN.

**Service civique :** Elisa MAYEUX.

## Les officiels

**Le Président du jury :** Patrick DEMUNTER.

**Les Commissaires UCI :** Laurent BASTIEN et Sven CALUS.

**Les Commissaires motos UCI :** Mathieu IDELOT, Groffrey CORDIER.

**Juge à l'arrivée :** Jean-François MAILLET.

**Commissaire voiture balai :** Jean-Michel LAROSE.

**Délégué LNC :** Arnaud PLATEL.

**Info radio course :** Stéphanie POUCELLE.

**Président de l'organisation :** Jean-Claude WILLEMS.

**Directeur de course :** Joël HUYSMAN.

**Directeur général :** Olivier MOLON.

**Directeur général adjoint :** Thibault DEPRIESTER.

**Régulateur :** Thierry SALOME.

**Ardoisier :** Jérôme MORTREUX.

**Prix spéciaux :** Jérôme DUPLOUY.

**Sécurité course :** M.S.O. Evènementiel.

**Escorte officielle :** EDSR du Pas-de-Calais.

**Equipe médicale :** Dr Fiona WEPPE, assistée de Mathieu DENDRAEL et Adrien ROUSSEL.

**Equipe médicale :** Dr Arnaud BUYSSCHAERT, assisté d' Arnaud GARACHE et Vincent DEROUBAIX.

**Moto médicale :** Dr Maxime WEEPE.

**Ambulances :** SCHOONHEERE.

**Dépannage neutre :** Assistance Sport Media.

**Voiture ouverture course :** Ets LAINE Frères.

**Radio course :** MOTOCOMM.

**Photo finish :** MATSPORT.

**Speakers officiels :** Daniel MANGEAS et Michel GELIZE.

**Info public :** Francis GRULOIS.

### Les membres permanents du comité d'organisation :

Emmanuel BEUGNY, Eric BOULOGNE, Dominique BRIEF, Raymond CATEZ, Romain CATEZ, Maité CORRIETTE, Monique DAMBRUNE, Jean-Luc DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Claude DA SYLVA, Jocelyne DAVE, Joelle DECUYPER, Thomas DEQUENNE, Dany DELASSUS, Julien DESTREZ, Geneviève DUPONT, Corentin GUISSÉ, Samuel GROBELNY, Muriel, HELLEBOD, Thomas HENRON, Monique IZING, Dominique JASINSKI, Amandine JOSEPH, Antoine LAIR, Bernard LAIR, Emile LECOCQ, Jérôme LECOCQ, Laëtitia LECOCQ, Gilles LEFEBVRE, Yvonne LEGRAND, Jocelyne LELEU, Ludovic LEROUX, Maryse Leturgie, Danielle MENU, Gérard MENU, Marie-Paule MOLLET, Olivier MOLLET, Philippe OURDOUILLE, Bryan PAUCHET, Richard PONCHEL, Francis POUILLE, Hélène SCOTTE, Rémy SZCZEPANIAK, Serge VINCENT, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Monique WILLEMS.

**Photographe officiel :** Pierre WILLEMETZ.

**Webmaster/conception et création graphique :** Christophe WOZNY.

**Réseaux sociaux :** Pierre WILLEMETZ & Christophe WOZNY.

**Impression :** Imprimerie HECHTER - Vendin-les-Béthune

## Le Palmarès

1945	Louis DEPREZ	1965	Willy BOCKLANT	1985	Adri VAN DER POEL	2005	Niko EECKHOUT
1946	Eugène DUPUIS	1966	Jean STABLINSKY	1986	Teun VAN VLIET	2006	Cédric VASSEUR
1947	Eugène DUPUIS	1967	Paul INT'VEN	1987	Alan PEIPER	2007	Martin ELMIGER
1948	Eugène DUPUIS	1968	Willy INT'VEN	1988	Jann GOESSENS	2008	William BONNET
1949	Paul DELERUE	1969	Jan JANSSEN	1989	Sammie MOREELS	2009	Benoît VAUGRENARD
1950	José BEYAERT	1970	Jean JOURDEN	1990	Frédéric MONCASSIN	2010	Aleksey SARAMOTINS
1951	Henri DUHAMEL	1971	Daniel VAN RIJCKEGHEM	1991	Jacky DURAND	2011	Aaen Janus JORGENSEN
1952	César MARCELAK	1972	Marc DEMEYER	1992	Phil ANDERSON	2012	John DEGENKOLB
1953	Paul TAELEMAN	1973	Roger ROSIERS	1993	Jann KIRSIPUU	2013	Arnaud DEMARE
1954	Joseph PLANCKAERT	1974	Bernard BOURREAU	1994	Wilfried NELISSEN	2014	Arnaud DEMARE
1955	Alfred KAIN	1975	Joop ZOETEMELK	1995	Jann CORVERS	2015	Nacer BOUHANNI
1956	Seamus ELLIOT	1976	Yvon BERTIN	1996	Mario AERTS	2016	Kristoffer HALVORSEN
1957	Willy TRUYE	1977	Joop ZOETEMELK	1997	Magnus BACKSTEDT	2017	Benoit COSNEFROY
1958	Maurice MEULEMAN	1978	Daniel GISIGER	1998	Stéphane CUEFF	2018	Philippe GILBERT
1959	Jean-Claude ANNAERT	1979	Serge PERIN	1999	Lauri AUS	2019	Mads PEDERSEN
1960	Joseph SCHILS	1980	Étienne DE WILDE	2000	Peter VAN PETEGEM	2020	Nacer BOUHANNI
1961	Johann DE HAAN	1981	André CHALMEL	2001	Peter VAN PETEGEM	2021	Elia VIVIANI
1962	Laurent CHRISTIAENS	1982	Sven-Ake NILSSON	2002	Cédric VASSEUR	2022	Arnaud DEMARE
1963	Clément ROMAN	1983	Sean KELLY	2003	Jans KOERTS		
1964	Frans MELCKENBEECK	1984	Kim ANDERSEN	2004	Ludovic CAPELLE		

## Permanences

### PERMANENCE GENERALE DE DEPART

Hôtel de ville,  
5 Place Emile Basly à Isbergues.  
Tél : (+33)(0)3.21.61.30.80.

#### SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023

- de 15h45 à 17h15** Ouverture de la permanence de course.  
**de 15h45 à 17h15** Accueil des groupes sportifs salle d'honneur de l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues, distribution des accréditations et pièces officielles aux suiveurs.
- de 10h à 18h30** Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels (accès par la rue Jules GREVY).
- 17h30** Réunion des directeurs sportifs, organisateurs et officiels UCI et délégués LNC, à salle d'honneur de l'hôtel de ville.

#### DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

- 9h30** Réunion des chauffeurs, salle bleue, à l'espace VIP restauration  
**de 9h à 10h** Permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.  
**de 8h à 10h** Accréditations et distribution des documents officiels aux suiveurs, à la Permanence.  
Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- de 10h à 12h** Accréditation presse et médias, salle presse en mairie, 5 Rue Emile Basly, 62330 Isbergues.

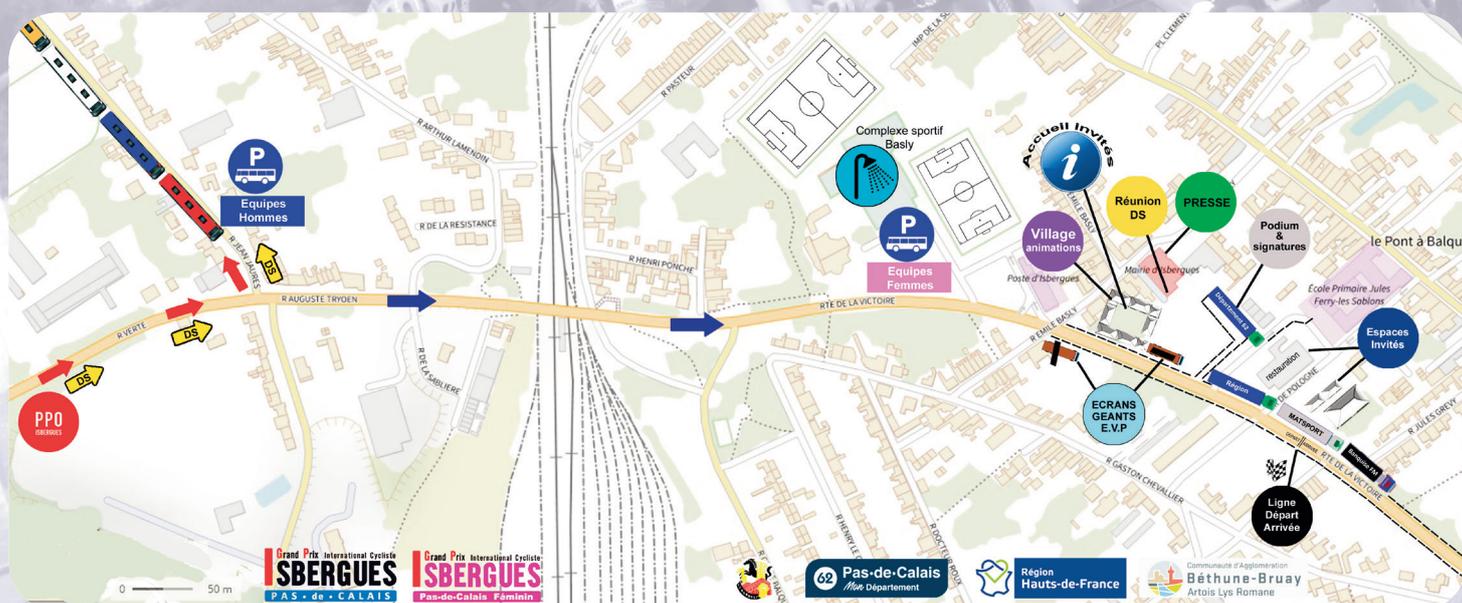
#### OPERATIONS de DEPART

- de 10h50 à 11h40** Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.  
**11h45** Appel des coureurs sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.  
**11h50** Départ fictif donné par M. le Maire d'Isbergues, David Thellier.

#### OPERATIONS d'ARRIVEE

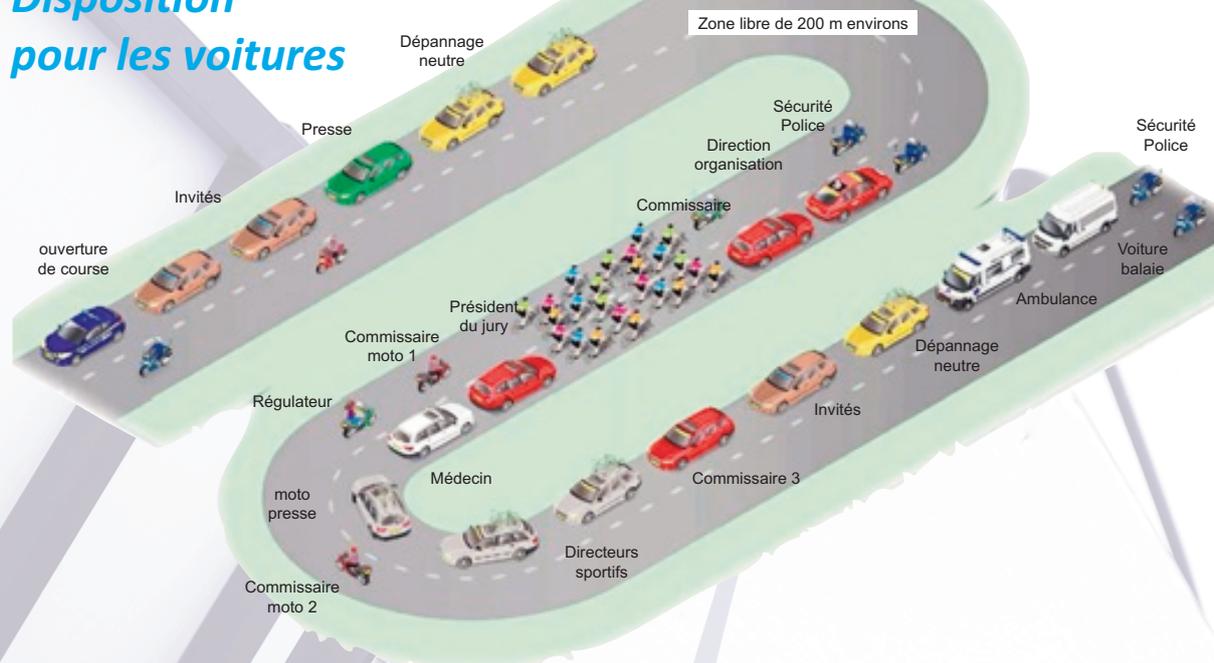
- 16h** Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.  
ARRIVEE prévue vers 16h30.
- 16h45** Cérémonie protocolaire sur le car podium du département du Pas-de-Calais.  
Présentation sur le podium des coureurs primés selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la Coupe de France FDJ 2023.

## Plan Général ZONE d'arrivée et de Départ



**Merci de respecter scrupuleusement le stationnement sur les parkings prévus pour les épreuves**

## Disposition pour les voitures



### 1 VEHICULES OFFICIELS

Les véhicules officiels seront stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Grévy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD186 sur la ligne de départ.

Se placeront devant le peloton :

- La voiture du directeur de course.
- La voiture du directeur général et directeur général adjoint.
- La voiture du juge à l'arrivée.
- La voiture du commissaire 1.
- La voiture de l'inspecteur médical.
- La voiture du délégué LNC.
- Les motos des commissaires.
- Les motos info, régulateur, ardoisier et des classements intermédiaires

Se placeront derrière le peloton :

- La voiture du président du jury
- La voiture du commissaire 2
- Les voitures des médecins de course
- Les ambulances

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules invités.

### 2 VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront également stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Jules Grevy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 sur la ligne de départ.

Deux voitures et une moto se placeront devant le peloton. La 3ème voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation, 300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

### 3 VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur la RD186 au niveau de la poste (voir plan départ/arrivée).

Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre désigné par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :

#### art. 2.2.035

*Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.*

*La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.*

#### art. 2.2.036

*Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.*

#### art. 2.2.037

*Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.*

### 4 VEHICULES DE PRESSE

Les véhicules de presse seront stationnés sur le parking « Presse » situé, rue Grévy (voir plan départ/arrivée).

A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 devant le peloton. Durant l'épreuve, les motos (presse, radio, ...) ne peuvent en aucun cas « stationner » immédiatement devant le peloton.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

### 5 VEHICULES DES INVITES

Les véhicules d'invités seront stationnés sur le parking « Véhicules Invités » situé près du village V.I.P. Ils partiront après le 1er tour de la boucle locale d'Isbergues. Ils devront la quitter après un tour de boucle finale et rejoindre le parking « Véhicules invités ».

### 6 AMBULANCES ET VOITURE BALAI

Ces véhicules ont obligation de passer la ligne d'arrivée.

### 7 VEHICULES PRIORITAIRES

Un disque rouge sera apposé sur les véhicules prioritaires, leur donnant la priorité de passage dans tous les cas.

# REGLEMENT PARTICULIER

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

## ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 77ème édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 17 septembre 2023.

## ARTICLE 02 TYPE D'EPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3 aux 25 premiers coureurs classés pour le classement UCI Continental Hommes Elite et Moins de 23 ans.

## ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : 1ère division (UCI World Tour) (dans la limite de 50%), 2ème division (UCI Pro Team, 3ème division (Continentales UCI et Nationales).

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

## ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le samedi 16 septembre 2023 de 15h45 à 17h15, à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues ainsi que le dimanche 17 septembre 2023 de 9h à 10h à l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly, de 15h45 à 17h15 le samedi 16 septembre 2023.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17h15 le samedi 16 septembre et aura lieu à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 17 septembre de 16h30 à 18h30 à l'hôtel de ville, place Emile Basly.

## ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.4875 MHz.

## ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 3 voitures et 1 moto.

## ARTICLE 07 DEPART.

Les concurrents doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Une liste

contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera communiquée la veille au directeur sportif de chaque équipe.

## ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVEE.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

## ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 13.661€ répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Prix €	5443	2724	1360	673	546

Class.	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Prix €	409	409	273	273	141

Class.	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème
Prix €	141	141	141	141	141

Class.	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
Prix €	141	141	141	141	141

## ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

### 10.0 - PODIUM :

Les trois premiers de l'épreuve récompensés par :

1er du classement : Ville d'Isbergues et le Crédit Mutuel

2ème du classement : Société EUROVIA

3ème du classement : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Lys Romane.

### 10.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points au 1er coureur, 3 points au 2ème et 1 point au 3ème.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel des monts, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places sur l'ensemble des 6 monts.

2. Classement général individuel au temps.

Une prime d'un montant de 600€, attribuée par «THYSSENKRUPP», récompense le 1er de ce classement.

### 10.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 5 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points au 1er coureur, 3 points au 2ème et 1 point au 3ème.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application du critère suivant : jusqu'à ce qu'il y ait départage :

Classement général individuel au temps.

1) Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points.

2) Classement général individuel au temps.

Une prime d'un montant de 400€ attribuée par «APERAM» récompense le 1er de ce classement.

### 10.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 250€, attribuée par la «SMH MUTUELLE HAUTS DE FRANCE» récompense le coureur le plus combatif, qui est désigné par la Direction de course.

### 10.4 - PRIX DU MEILLEUR JEUNE :

Une prime d'un montant de 200€, attribuée par la société «RISO», récompense le meilleur jeune, né depuis le 1er janvier 1998, au classement général officiel de l'épreuve.

### 10.5 - SPRINT « LE 62 » :

Le «CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS» attribue une prime d'un montant de 200€ au coureur qui passe le premier la

ligne du Sprint « le 62 », situé au kilomètre 68 dans la commune de EPS.

### 10.6 – MEILLEURE EQUIPE :

Le classement par équipe est établi par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe.

1) En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs.

2) En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur.

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par «Soluze Expert Conseil», est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

### 10.7 – CLASSEMENT DU MEILLEUR REGIONAL :

Une prime de 150€, attribuée par le « CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE », récompense le coureur régional, né ou licencié dans la région Hauts-de-France, le mieux classé à l'arrivée.

### 10.8 – DOSSARD VERT :

Le coureur désigné « Dossard Vert » reçoit une prime de 200 €, attribué par « TOYOTA FG AUTOMOBILES ». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux des consignes environnementales fixées par l'organisation.

### 10.9 – PRIX DU FAIR-PLAY :

Le coureur désigné « Fair-Play » du peloton reçoit une prime de 150€, attribuée par la «CCI ARTOIS HAUTS-DE-FRANCE ». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux du règlement et du respect de l'adversaire.

En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréats devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C. en même temps que les primes de la course.

## ARTICLE 11 ANTIDOPAGE :

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée, Route de la Victoire.

## ARTICLE 12 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers de l'épreuve.
- Le leader au classement général individuel de la Coupe de France, ou en son absence, son Directeur sportif.

- Le lauréat du «Prix des Monts».
- Le lauréat du «Prix des Sprints».
- Le lauréat du «Sprint Le 62».
- Le meilleur jeune de l'épreuve.
- L'équipe 1ère du «Classement par équipe».

Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureurs.

- Le lauréat du «Prix de la Combativité».
- Le meilleur régional.
- Le lauréat du «Dossard vert».
- Le lauréat du «Fair-play».

Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

## ARTICLE 13 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

## ARTICLE 14 COUPE DE FRANCE.

Le 77ème Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est la 16ème épreuve de la Coupe de France FDJ, dont le règlement spécifique est applicable à l'épreuve.





# RÈGLEMENT 2023

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

## ARTICLE 1

La Coupe de France FDJ est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier Europe Tour.

## ARTICLE 2

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France FDJ, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes:

- Avoir été organisée au niveau professionnel sous l'égide de la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000) les deux années précédant sa demande
- Accepter le cahier des charges de la Coupe de France FDJ
- S'engager obligatoirement pour 2 ans à minima : une caution de 2 000 € sera demandée à l'organisateur. Elle lui sera remboursée à la fin de la 2ème année.

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France FDJ. Le conseil d'administration de la LNC est le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France FDJ.

Toute épreuve qui se retire du calendrier de la Coupe de France FDJ et qui souhaiterait y revenir ultérieurement, devra remplir à nouveau les conditions du règlement général en cours et sera, à ce titre, considérée comme une nouvelle épreuve.

## ARTICLE 3

La Coupe de France FDJ comporte trois classements :  
-Classement individuel : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.  
-Classement par équipes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les groupes français.  
-Classement individuel des Jeunes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés après le 31 décembre 1997.

## ARTICLE 4

**4.1** Les épreuves qui souhaiteraient ne plus faire partie du challenge Coupe de France FDJ devront adresser un courrier à la LNC au plus tard le 31 octobre de l'année précédente pour signifier leur retrait.

**4.2** Sauf circonstance exceptionnelle, cas de force majeure ou pandémie une épreuve annulée perd le label Coupe de France FDJ. Seul le conseil d'administration de la LNC aura le pouvoir de décider si une annulation relevait de l'exceptionnel.

## ARTICLE 5

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France FDJ n'est admise.

## ARTICLE 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première, de seconde et de troisième division.

**Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel. Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.**

**Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel. Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant**

**Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.**

Pour les équipes étrangères de 1re et de 2e division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3e division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

## ARTICLE 7

**7.1** Pour le classement individuel, sont attribués :  
50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve.  
3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13e et la 15e place incluse.

Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'ex-aequo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2e, de 3e places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche couru qui les départage.

**7.2** Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français de la manière suivante :  
En cas d'ex-aequo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve.  
En cas d'ex-aequo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

L'équipe qui obtient le moins de points est classée première. Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 - 8 - 7 - 6 points et, s'il y a lieu, 5 - 4, etc...

En cas d'ex-aequo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2e, puis de 3e places. En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

**7.3** Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués : 50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle. 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13e et la 15e place incluse, place réelle à l'arrivée. Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

## ARTICLE 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France FDJ édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France FDJ.

## ARTICLE 9

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

le leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve

La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

- Le vainqueur de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif
- Le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, son directeur sportif
- Les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe

La présence au protocole, dans les délais imposés par l'organisateur, des coureurs lauréats est obligatoire sous peine de sanction.

Si l'un des coureurs remportant un prix, ou à défaut son directeur sportif à condition que son équipe est présente sur l'épreuve, ne participe pas au protocole une retenue sur les prix sera appliquée. La pénalité sera calculée sur le montant total du prix remporté divisé par le nombre d'épreuves pour lesquelles le coureur, ou son directeur sportif, n'aura pas respecté ses obligations.

## ARTICLE 10

**10.1** A l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader de la Coupe de France FDJ ou en son absence à son Directeur Sportif.

**10.2** En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au groupe sportif leader du classement par équipe de la coupe de France FDJ.

**10.3** En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au lauréat présent du classement du meilleur jeune de la coupe de France FDJ ou en son absence à son Directeur Sportif.

## ARTICLE 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.



## ARTICLE 12

Les prix :

- Au premier coureur : 7 700 €
- Au deuxième coureur : 4 600 €
- Au troisième coureur : 3 100 €
- Au premier du classement des Jeunes : 3 100 €
- A la première équipe : 7 500 €

## ARTICLE 13

La cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France FDJ 2023 se tiendra dans un lieu et à une date qui restent à définir.  
Pour percevoir leur prix, les lauréats devront être présents lors de la cérémonie officielle de remise. En cas d'absence, les prix concernés ne seront pas attribués.

Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France FDJ. Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.  
Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

## ARTICLE 14

Lors de la cérémonie protocolaire, les équipes françaises et les comités d'organisation devront être présents. En cas d'absence, le conseil d'administration pourra prendre toute décision qu'il estimera cohérents à l'absence d'une équipe ou d'un comité d'organisation.

Les sanctions pourront aller pour les équipes jusqu'au retrait de point pour la saison suivante et pour les comités d'organisation à l'exclusion du calendrier de la coupe de France FDJ.

# EQUIPES PARTICIPANTES

## UCI WORLD TEAMS

AG2R CITROEN TEAM



ALPECIN DECEUNINCK



COFIDIS



GROUPAMA - FDJ



INTERMARCHÉ  
CIRCUS WANTY



TEAM ARKEA - SAMSIC



LIDL - TREK



## UCI PRO TEAMS

BINGOAL WB



BOLTON EQUITIES  
BLACK SPOKE



Q36.5  
PRO CYCLING TEAM



TOTALENERGIES



TUDOR PRO CYCLING  
TEAM



## UCI CONTINENTAL TEAMS

St MICHEL MAVIC  
AUBER 93



VAN RYSEL ROUBAIX  
LILLE METROPOLE



NICE  
METROPOLE  
COTE D'AZUR



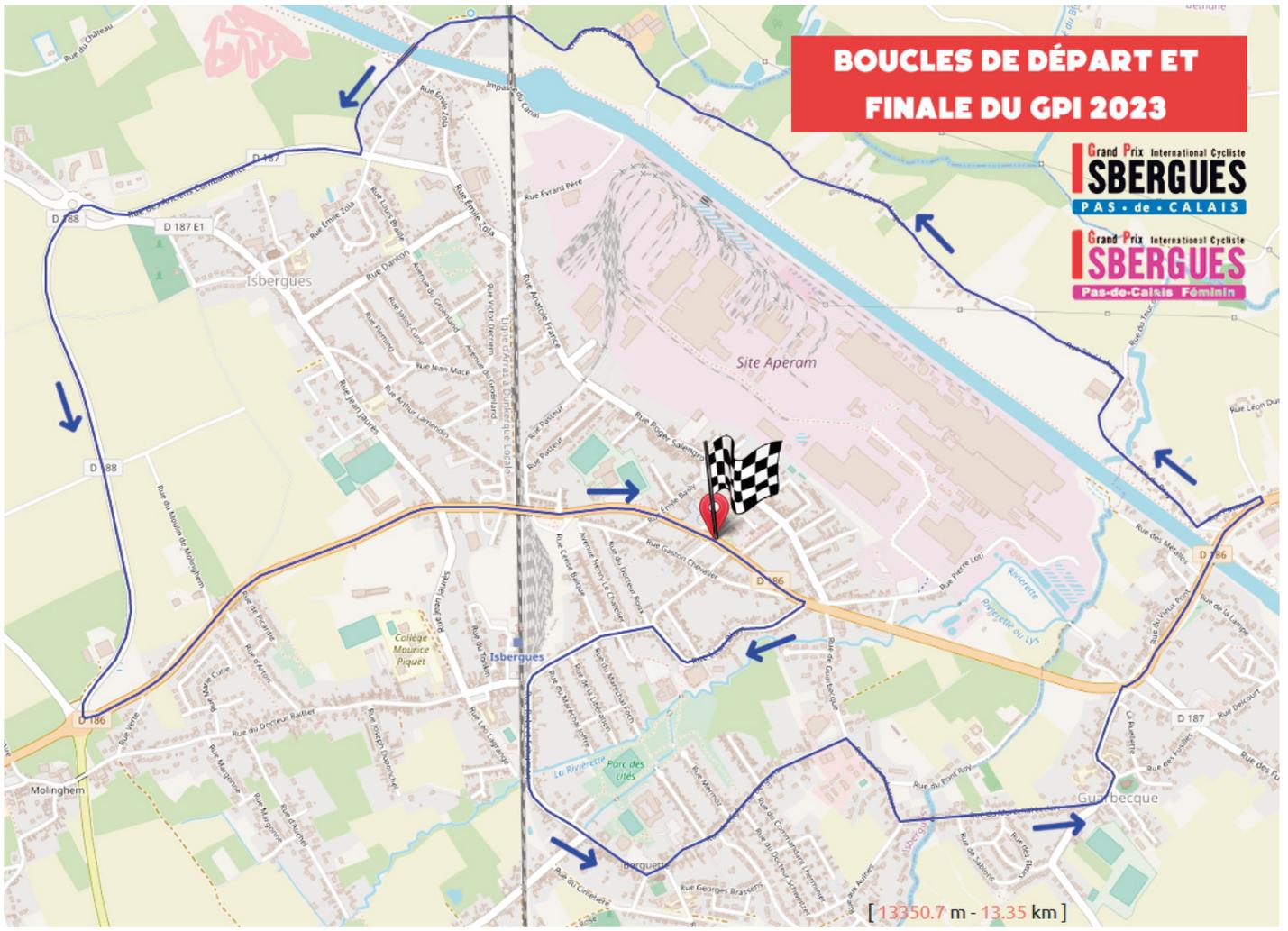
CIC U  
NANTES ATLANTIQUE



U23

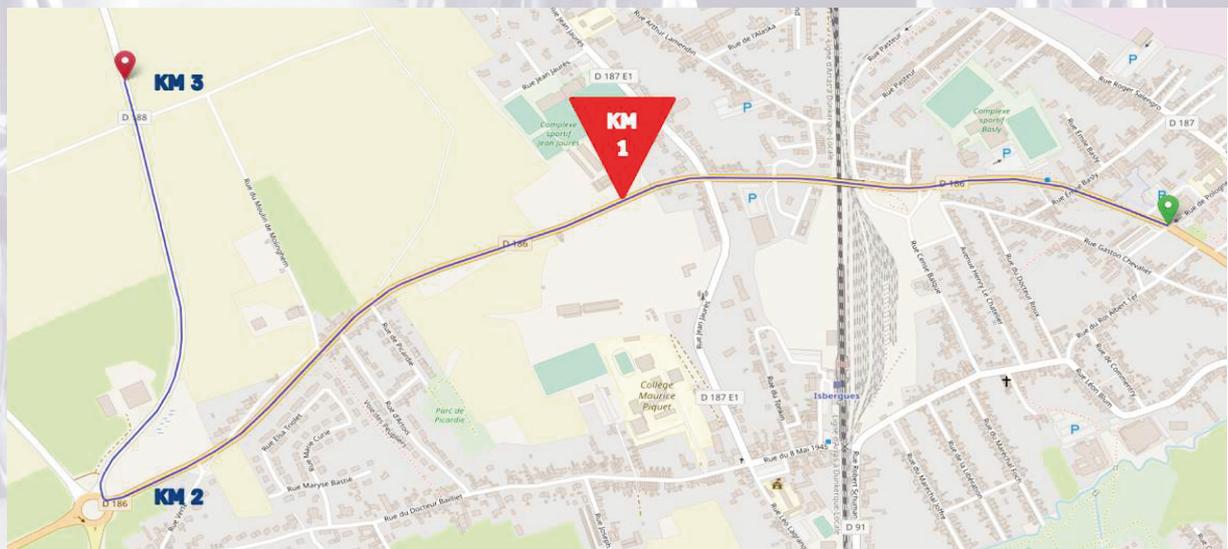


# LE CIRCUIT LOCAL



**Départ promenade : 11h50 - Départ réel : 11h55 - Arrivée 16h30**

KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	ROUTE	Horaire course	
				43 km/h	45 km/h
3	🚦 tout droit	Entre rond point Mont de Cocagne et rond point des Orgues	D188	16h28	16h16
2,1	⚠️ <b>ILOTS DIRECTIONNELS</b>			16h29	16h17
2,1	⚠️ <b>ROND-POINT</b>	par la gauche (virage serré)	D186	16h29	16h17
1,7	🚦 tout droit	rue Verte	D186	16h30	16h18
1,5	🚦 tout droit	rue Verte	D186	16h30	16h18
1,4	🚦 tout droit	aux feux tricolores, rue de la victoire	D186	16h31	16h19
0,0	<b>Ligne d'arrivée</b>	<b>8ème PASSAGE - Fin du 5ème tour- ARRIVEE</b>		16h33	16h21





# ITINERAIRES ET HORAIRES

kms parcourus	kms à parcourir	VILLES	PRECISIONS	43 km/h	45 km/h
-3,3		<b>DEPART PROMENADE route de la victoire sur Ligne d'Arrivée</b> D186		<b>11h50</b>	<b>11h50</b>
0,0	199,8	<b>DEPART REEL (Lancé)</b> Carrefour rue Maréchal Leclerc et rue de Sablons - (2 tours)		<b>11h55</b>	<b>11h55</b>
2,1	197,1	<b>GUARBECQUE</b>		11h57	11h57
2,1	197,7	<b>ISBERGUES</b>		11h57	11h57
10,0	189,8	Ligne d'Arrivée 1er PASSAGE - Fin du 1er tour		12h08	12h08
23,3	176,5	Ligne d'Arrivée 2ème PASSAGE - Fin du 2ème tour		12h27	12h26
23,3	176,5	Prix des Sprints N°1 SPRINT N°1 - ISBERGUES (ligne Arrivée)		12h27	12h26
25,1	174,7	Sortie de la boucle de "DEPART" Début de la boucle des "MONTs"		12h30	12h28
25,4	178,1	<b>PASSAGE A NIVEAU</b>		12h30	12h28
26,7	173,1	<b>HAM EN ARTOIS</b>		12h32	12h30
28,8	171,0	<b>BOURECQ</b>		12h35	12h33
30,8	169,0	<b>ST HILAIRE CÔTTES</b>		12h37	12h36
32,3	167,5	<b>LESPESES</b>		12h40	12h38
33,0	166,8	Prix des Sprints N°2 SPRINT N°2 - LESPESES		12h41	12h39
33,9	165,9	<b>ECQUEDECQUES</b>		12h42	12h40
36,2	163,6	<b>LESPESES-FAUQUENHEM</b>	Côte de Fauquenhém	12h45	12h43
37,1	162,7	<b>LIERES</b>		12h46	12h44
39,7	160,1	<b>AUCHY-AU-BOIS</b>		12h50	12h47
41,8	158,0	<b>LIGNY-LES-AIRES</b>		12h53	12h50
45,0	154,8	<b>WESTREHEM</b>		12h57	12h55
46,4	153,4	<b>AUCHY-AU-BOIS</b>		12h59	12h56
49,6	150,2	<b>NEDONCHEL</b>		13h04	13h01
52,9	146,9	<b>NEDON</b>		13h08	13h05
53,5	146,3	Prix des Monts MONT N°1 - Côte de Fiefs		13h09	13h06
54,5	145,3	<b>FIEFS</b>		13h11	13h07
58,2	141,6	<b>FEBVIN-PALFART</b>		13h16	13h12
59,7	140,1	<b>FONTAINES-LES-BOULANS</b>		13h18	13h14
61,2	138,6	Prix des Sprints N°3 SPRINT N°3 - FONTAINES-LES-BOULANS		13h20	13h16
62,1	137,7	<b>HEUCHIN</b>		13h21	13h17
65,9	133,9	Prix des Monts MONT N°2 - Côte de Heuchin - (arbre à gauche)		13h26	13h22
65,9	133,9	<b>BOYAVAL</b>		13h26	13h22
67,9	131,9	<b>EPS</b>		13h29	13h25
69,8	130,0	SPRINT du DEPARTEMENT 62 - EPS		13h32	13h28
71,3	128,5	<b>ANVIN</b>		13h34	13h30
71,3	128,5	ENTREE DANS LA ZONE VERTE		13h34	13h30
72,3	127,5	FIN DE LA ZONE VERTE		13h35	13h31
74,3	125,5	<b>FLEURY</b>		13h38	13h34
76,3	123,5	<b>ERIN</b>		13h41	13h36
79,9	119,9	<b>TENEUR</b>		13h46	13h41
81,3	122,2	<b>PASSAGE A NIVEAU</b>		13h48	13h43
82,9	116,9	Prix des Monts MONT N°3 - Côte de Teneur		13h50	13h45
83,0	116,8	<b>BERGUEUNEUSE</b>		13h50	13h45
84,7	115,1	<b>HEUCHIN</b>		13h53	13h47
87,8	112,0	<b>EQUIRRE</b>		13h57	13h52
88,5	111,3	<b>LISBOURG</b>		13h58	13h53
91,9	107,9	Prix des Monts MONT N°4 - Côte de Lisbourg		14h03	13h57
94,1	105,7	<b>BEAUMETZ-LES-AIRE</b>		14h06	14h00
96,9	102,9	<b>GROEUPPE</b>		14h10	14h04
98,1	101,7	<b>BOMY</b>		14h11	14h05
99,7	100,1	<b>PETIGNY</b>		14h14	14h07
101,5	98,3	<b>COYECQUES</b>		14h16	14h10
104,6	95,2	Prix des Monts MONT N°5 - Côte de Coyecques		14h20	14h14
105,6	94,2	<b>DELETTES</b>		14h22	14h15
107,2	92,6	<b>ERNY-SAINT-JULIEN</b>		14h24	14h17
107,5	92,3	<b>ENGUINEGATTE</b>		14h25	14h18
110,9	92,6	<b>ENQUIN-LES-MINES</b>		14h29	14h22
111,2	88,6	ENTREE DANS LA ZONE VERTE		14h30	14h23
112,2	87,6	FIN DE LA ZONE VERTE		14h31	14h24
112,2	87,6	<b>BLESSY</b>		14h31	14h24
112,7	87,1	<b>ESTREE-BLANCHE</b>		14h32	14h25
116,7	83,1	Prix des Monts MONT N°6 - Côte d'Estrée-Blanche		14h37	14h30
116,9	82,9	<b>LIGNY-LES-AIRES</b>		14h38	14h30
116,9	82,9	<b>RELY</b>		14h38	14h30
121,8	78,0	<b>LIETRES</b>		14h44	14h37
123,5	76,3	<b>QUERNES</b>		14h47	14h39
126,3	73,5	<b>ROMBLY</b>		14h51	14h43
127,6	72,2	<b>MAZINGHEM</b>		14h53	14h45
130,3	69,5	<b>ISBERGUES</b>		14h56	14h48
133,3	66,5	Sortie boucle "des MONTs" Début des boucles "FINALE" (5 tours de 13,3 km)		15h01	14h52
133,3	66,5	Ligne d'Arrivée 3ème PASSAGE		15h01	14h52
136,5	63,3	<b>GUARBECQUE</b>		15h05	14h57
136,8	63,0	Prix des Sprints SPRINT N°4 - GUARBECQUE		15h05	14h57
138,7	61,1	<b>ISBERGUES</b>		15h08	14h59
142,0	57,8	Début de zone de collecte N°4		15h13	15h04
142,9	56,9	Fin de zone de collecte N°4		15h14	15h05
146,6	53,2	Ligne d'Arrivée 4ème PASSAGE - Fin du 1er tour		15h19	15h10
146,6	53,2	Prix des Sprints SPRINT N°5 - ISBERGUES (ligne d'Arrivée)		15h19	15h10
159,9	39,9	Ligne d'Arrivée 5ème PASSAGE - Fin du 2ème tour		15h38	15h28
173,2	26,6	Ligne d'Arrivée 6ème PASSAGE - Fin du 3ème tour		15h56	15h45
181,9	17,9	Début de zone de collecte N°5		16h08	15h57
182,8	17,0	Fin de zone de collecte N°5		16h10	15h58
186,5	13,3	Ligne d'Arrivée 7ème PASSAGE - Fin du 4ème tour		16h15	16h03
199,8	0,0	Ligne d'Arrivée 8ème PASSAGE - Fin du 5ème tour - ARRIVEE		16h33	16h21



# LES CHIFFRES CLÉS



## 01 COUREURS



**119**  
coureurs

**162**  
coureuses

17 équipes de 7 coureurs  
20 nations représentées  
27 équipes de 6 coureuses

**77**

nombre d'éditions

**95**

accompagnateurs  
chez les Hommes



**135**

accompagnateurs  
chez les Femmes  
(directeurs sportifs, assistants, mécaniciens...)



**197,6** km chez les Hommes

**126,1** km chez les Dames

## ORGANISATION

02

**10800**

heures  
de bénévolat

**1200**

repas servis  
le jour pour  
l'organisation

**300**

signaleurs



**150**

bénévoles  
le jour de course



**50**

gendarmes



DIGITAL



**1945**

Date de création de l'épreuve

**30**

véhicules  
dans la course  
26 chez les femmes



**20**

motos radio,  
régulateur, presse  
16 chez les femmes



**32**

communes  
traversées



**12**

commissaires  
internationaux



**5**

médecins  
dans la course



**1**

Village partenaires et invités

## PARTENAIRES

**4**

partenaires  
institutionnels



**8**

partenaires  
médias



**13**

partenaires  
officiels



**26**

partenaires  
privés



**17**

hôtels  
réservés

03

**1**

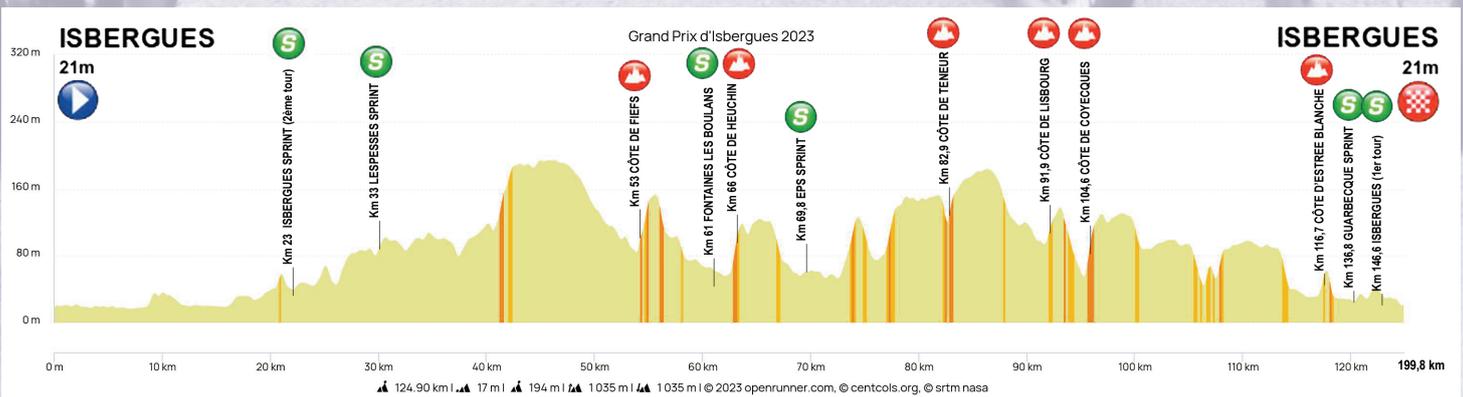
Caravane publicitaire

# LES POINTS DANGEREUX

	KM	INDICATION
<b>Boucles de Départ</b>	1,60	VIRAGE EN EPINGLE
	4,00	PLOT EN BÊTON A DROITE (BAS CÔTE)
	4,70	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	5,00	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	6,30	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	7,90	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	11,70	VIRAGE EN EPINGLE
	14,90	PLOT EN BÊTON A DROITE (BAS CÔTE)
	17,30	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	18,30	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
<b>Boucle des Monts</b>	19,60	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	21,20	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	25,40	PASSAGE A NIVEAU
	26,70	ILOTS DIRECTIONNELS
	30,40	ILOTS DIRECTIONNELS
	33,30	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTES
	41,50	ILOTS DIRECTIONNELS
	42,80	ILOTS DIRECTIONNELS
	47,00	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTES
	47,60	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTES
	67,00	VIRAGE SERRE EN BAS DE LA DESCENTE
	69,60	PASSAGE SURELEVE SUR LA ROUTE (DOS D'ANE)
	69,90	PASSAGE SURELEVE SUR LA ROUTE (DOS D'ANE)
	72,40	ILOTS DIRECTIONNELS
	72,70	PASSAGE A NIVEAU
	81,30	PASSAGE A NIVEAU
	81,60	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR UN PONT
	84,60	ILOTS DIRECTIONNELS
	95,40	ILOTS DIRECTIONNELS (SUR LA GAUCHE)
	118,20	ILOTS DIRECTIONNELS (SUR LA GAUCHE APRES LE VIRAGE)
131,80	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LES DEUX CÔTES)	
134,80	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LES DEUX CÔTES)	

	KM	INDICATION
<b>Boucles Finales</b>	141,90	VIRAGE EN EPINGLE
	144,30	PLOT EN BÊTON A DROITE (BAS CÔTE)
	145,00	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	145,30	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	146,60	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	148,20	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	155,20	VIRAGE EN EPINGLE
	157,60	PLOT EN BÊTON A DROITE (BAS CÔTE)
	158,30	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	158,60	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	159,90	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	161,50	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	168,50	VIRAGE EN EPINGLE
	170,90	PLOT EN BÊTON A DROITE (BAS CÔTE)
	171,60	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	171,90	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	173,20	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	174,80	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	181,80	VIRAGE EN EPINGLE
	184,20	PLOT EN BÊTON A DROITE (BAS CÔTE)
	184,90	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	185,20	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	186,50	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	188,10	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	195,10	VIRAGE EN EPINGLE
	197,50	PLOT EN BÊTON A DROITE (BAS CÔTE)
	198,20	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	198,50	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	199,80	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	201,40	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)

# Grand Prix International Cycliste ISBERGUES PAS • de • CALAIS





CENTRE  
HOSPITALIER   
*Région de Saint-Omer*

**Centre Hospitalier de Saint-Omer**  
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT  
Tél : (+33) 03.21.88.70.00



**Centre Hospitalier de Béthune**  
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY  
Tél : (+33) 03.21.64.44.44



**Numéros d'appel  
d'urgence**  
**Emergency  
telephone numbers**

**15**

**SAMU**  
Service d'Aide Médicale  
Urgent  
Hospital-operated  
ambulance

**17**

**POLICE  
SECOURS**  
Police

**18**

**POMPIERS**  
Fire Brigade

**112**

Numéro d'appel  
d'urgence européen  
European emergency  
telephone number

**Grand Prix International Cycliste**  
**ISBERGUES**  
**PAS • de • CALAIS**

Siège social à l'hôtel de ville d'Isbergues  
5, place Emile Basly  
62330 Isbergues  
[www.gpisbergues.com](http://www.gpisbergues.com)  
Email : [contact@gpisbergues.com](mailto:contact@gpisbergues.com)



**Président de l'organisation :**

Monsieur Jean-Claude WILLEMS  
24, rue Guynemer  
62330 Isbergues  
Tél : (+33) (0)6.89.06.48.52

Email : [jean-claude.willems@wanadoo.com](mailto:jean-claude.willems@wanadoo.com)

«La classique Artésienne», seule épreuve cycliste exclusivement professionnelle du département de classe 1.1, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas-de-Calais** est soumis aux règlements de la Ligue Nationale de Cyclisme et du circuit Europe Tour de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé 1.1.

Le Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais s'inscrit dans le calendrier de la 30ème Coupe de France FDJ ELITES 2023, en tant que 16ème épreuve.



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.

## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



**Ville  
d'Isbergues**



**Pas-de-Calais**  
*Mon Département*



**Région  
Hauts-de-France**



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

## PARTENAIRES MAJEURS PRIVÉS



**TOYOTA  
FG BETHUNE**



**CCI ARTOIS  
HAUTS-DE-FRANCE**



**FUSIREF  
REFRACTORIES**



**EUROVIA  
VINCI**



## PARTENAIRES MEDIAS

